



## de l'Ardèche

### Sommaire

Mon choix  
c'est l'Unsa !



Aubenas  
SITE DE DEPOT  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé à Aubenas

Le 4 mars 2019

1. Edito : Adhésion découverte à l'Unsa
2. Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré déclaration Unsa au CTSD du 31/01/2019
3. Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré, les décisions 2019
4. Carte scolaire 2<sup>nd</sup> degré déclaration Unsa au CTSD du 18/01/2019
5. Conditions de travail, L'Unsa avec vous au sein du CHS-CTD
6. Retraités/Stages Jeunes Enseignants et ASH
- 7 & 8. SE-Unsa Adhésion découverte : offre réservée aux nouveaux adhérents



A la suite des Elections Professionnelles 2018, continuez le renforcement de l'Unsa en bénéficiant de l'adhésion découverte du 10 mars au 10 mai.

Les Elections Professionnelles de décembre 2018 ont amené une stabilité des forces syndicales dans l'Education Nationale au plan national. Au plan local, l'Unsa progresse dans l'académie de Grenoble avec une hausse de 640 voix au scrutin du CTA et un deuxième siège dans la CAPA des certifiés. Cela induit que l'Unsa en Ardèche confirme ses deux sièges en CTSD et CDEN. L'Unsa passe également de 1 à 2 sièges au CHS-CTD (cf page 5). Pour le département, le SE-Unsa conserve son siège en CAPD et progresse de 43 voix (+24% de ses voix) sur 907. L'Unsa passe de 16,9 à 19,6% des voix des PE du département.

Nous sommes arrivés à plus de la moitié de l'année scolaire, les opérations de carte scolaire sont passées dans le premier degré et ce sont les instances de gestion collective (CAPD/CAPA) qui se profilent d'ici la fin de l'année. Pour renforcer l'Unsa, nous aider à fonctionner si vous bénéficiez de nos conseils et services, vous pouvez franchir le pas et devenir adhérent(e) à tarif préférentiel (puisque l'année est bien avancée).

80 € pour les titulaires, 60 € pour les stagiaires, 50 € pour les AED & AESH  
pour être adhérent(e) jusqu'au 31 aout prochain  
N'hésitez plus et adhérez à l'Unsa !

François LAPPE, Secrétaire Départemental - SE-Unsa de l'Ardèche





## Bilan des opérations de carte scolaire ardéchoises 1er degré

Les instances ardéchoises de carte scolaire, pour les mesures du premier degré à la rentrée 2019, se sont déroulées en 4 temps : le groupe de travail préparatoire du jeudi 24 janvier, le CTSD du 31 janvier, un autre CTSD le jeudi 7 février au matin et enfin le CDEN du jeudi 7 février après midi. Le SE-Unsa, qui siégeait dans ces instances au nom de sa fédération l'Unsa Education, a pleinement participé à l'ensemble des débats à l'image de la déclaration ci contre. **13 postes étaient à rendre après le CTA de mi janvier.** Un CTSD de suivi devrait avoir lieu en juin 2019. Nous invitons d'ores et déjà les écoles à communiquer régulièrement avec l'Unsa, pour préparer au mieux cette instance en fonction des évolutions qu'elles connaîtront d'ici là.



**Vous trouverez ci-dessous les décisions actées par l'administration à l'issue du CDEN**

**Fusion d'écoles :** fusion des écoles maternelle et élémentaire des Gonnottes en une école primaire à 4 classes.

**Création de RPI :** le RPI dispersé de Cheminas/Sécheras devient concentré à Sécheras, fermeture de l'école de Cheminas - Création d'un RPI dispersé entre Chandolas et St Alban Auriolles, les 4 classes sont pour l'instant à St Alban.

### Mesures maitres surnuméraires

- Fermetures des postes entiers de maitres surnuméraires dans les écoles : Annonay Cordeliers / Annonay Font Chevalier Élémentaire / Annonay Jean Moulin / Bourg Saint Andéol Nord Élémentaire / Joyeuse / La Voulte Élémentaire Cités / Le Teil Centre / Villeneuve de Berg
- Fermetures des demis postes de maitres surnuméraires dans les écoles : Le Teil Frayol / Privas Habozit / Tournon Luettes Élémentaire / Tournon Vincent d'Indy

### Ouvertures de classes

#### Ecoles Maternelles :

- Cruas 4ème classe
- Guilhaud Granges Vivarais 3ème classe
- Vals les bains 3ème classe

#### Ecole Élémentaire :

- Le Teil Frayol 6ème classe

#### Ecoles primaires :

- Mauves 4ème classe
- Peaugres 6ème classe
- Talencieux 4ème classe



### Fermetures de classes

#### Ecoles Maternelles

- Bourg Saint Andéol Nord 5ème classe
- Bourg Saint Andéol Sud 4ème classe
- Tournon Jacques Prévert 3ème classe

#### Ecoles Élémentaires

- Chomérac 6ème classe
- Viviers La Roubine 5ème classe

#### Ecoles Primaires

- Lablachère 7ème classe
- Lalevade 4ème classe
- Privas Planchon 5ème classe
- St Sylvestre 3ème classe

### Autres mesures

#### Postes de soutien pédagogique / conseilnement

- Dans la CU du Béage Primaire création 1 poste
- Dans la CU de St Etienne de Lugdarès Primaire création 1 poste
- Le Cheylard Élémentaire suppression d'un poste
- Mariac Primaire suppression d'un poste
- Dans les écoles primaires à deux classes, suppression de la 2ème classe et implantation d'un poste de coenseignement : Beauvène / La Souche / St Michel d'Aurance / St Michel de Boulogne / Silhac

#### Postes 100% de réussite

- Annonay Cordeliers Primaire création 10ème classe
- Bourg Saint Andéol Elém Nord création 8ème classe
- Dans les autres écoles REP, le dédoublement des CP ou CE1 se fait à moyens constants (CP ou CE1 à 13 ou 15 plutôt qu'à 12, classes de 24 élèves avec 2 coenseignants, classe de CP/CE1 ou CE1/CE2, ce ne sont pas les conditions idéales du discours ministériel)

Création d'un poste de maitre E à Lablachère Primaire

Création d'un poste pour le coordination des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

La décharge du poste de coordinateur du REP d'Annonay est augmentée de 0.25 ETP.

### L'analyse de l'Unsa

Comme dans le 2nd degré, le constat final que nous faisons et celui d'un message ministériel qui cache les carences, les non créations ou baisses de postes. Dans notre département, le message a le mérite d'être clair, pas de priorité ministérielle au primaire, elle se heurte à une baisse programmée d'élève qu'il faudra vérifier, 1% de nos postes (13) sont supprimés. Si une réserve de postes non utilisés à titre définitif en septembre dernier a localement atténué les dégâts, la spécificité du tissu scolaire ardéchois a peu été pris en compte pour la dotation. La fin des maitres surnuméraires, les dédoublements en REP en demi teinte (cf ci contre), des écoles laissées à plus de 30 élèves par classe en maternelle et plus de 27 ou 28 élèves en élémentaire ou primaire dans des classes multi-niveaux annoncent un dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail de leurs encadrants.



## Déclaration de l'UNSA Éducation CTSD 1er degré de l'Ardèche du 31 janvier 2019

Pour la carte scolaire, où sera la priorité au primaire dans notre département l'année prochaine?

Elle ne sera pas visible dans les chiffres tout d'abord, notre département aura par la dotation ministérielle à fermer 13 postes de plus qu'il n'en ouvrira. Ces suppressions de postes sont planifiées en fonction d'une baisse supposée de 330 élèves à la rentrée 2019. À la rentrée 2018, 257 élèves devaient quitter nos écoles, au final, seulement 90 l'ont fait.

C'est aujourd'hui qu'il faut décider d'ouvrir et de fermer des postes. C'est donc maintenant que l'administration doit opérer des choix douloureux, puisque le ministère nous impose de fermer l'équivalent de plus d'un pour cent des postes ardéchois.

Alors qu'est ce qui sera visible au delà des chiffres, que sera la réalité de nos écoles ardéchoises quand s'appliqueront ces choix douloureux ? Et surtout, qu'est-ce qui ne sera plus visible ou aura disparu ?

Cette rentrée en Ardèche signe la fin programmée et malheureusement sans évaluation du dispositif de plus de maître que de classe : les maîtres surnuméraires. Ces enseignants qui au sein des écoles sensibles du département et depuis 5 ans pour certains, aident les élèves, les enseignants dans leur classes. Ceci en co-enseignant, en faisant du décloisonnement, du travail en groupe de besoins. La disparition de ces postes fait donc peu de cas, voire nie et méprise tout l'investissement des équipes de ces écoles, qui depuis plusieurs années ont creusé le dispositif sous toutes ses formes possibles pour apporter un vrai plus pour les élèves.

En Ardèche, à la rentrée, les classes de CP et CE1 des écoles en REP du département seront dédoublées ! Peut-être mais cela se ferait en trope l'œil, à moyens constants dans ces écoles. En réalité, on arrivera sans doute à des CP à 14 ou 15 élèves, ou des CP ou CE1 à 24 avec deux enseignants. On verra peut-être aussi des CE1 dédoublés qui accueilleront des CE2. Cela impose aussi des effectifs plus élevés que les années précédentes dans les classes des CE2, CM1 et CM2 de 5 de ces 6 écoles. D'autant plus que certaines de ces écoles perdront aussi leurs maîtres surnuméraires.

Que programme-t-on enfin pour septembre ?

Nous risquons de voir des écoles maternelles à plus de 30 élèves par classe, y compris dans des communes défavorisées. Nous risquons de voir également des écoles élémentaires ou primaires avec des classes multi-niveaux dont le nombre d'élèves par classe sera supérieur à 26 ou 27 élèves. Ce sera donc la réalité de notre tissu scolaire, en partie rural et disséminé. Ce sont ces écoles qui mériteraient de voir l'ouverture d'une classe mais que la dotation ministérielle empêche.

Nous nous opposons à tout ce que l'on vient de mentionner et pour lequel l'état, qui se doit de penser à chacun et chacune des élèves de ce pays, ne donne pas les moyens de faire autrement pour les Ardéchois.

Nous proposons un autre schéma d'utilisation des moyens de l'état.

Nous demandons des classes moins chargées et répondre à l'attente principale des communautés éducatives. Cela passe de manière pragmatique par une dotation plus importante et donc plus d'ouvertures et moins de fermetures de classes.

Nous demandons également que les élèves de moins de trois ans soient réellement comptés et scolarisés dans toutes nos écoles.

Nous ne nous satisfaisons pas de la situation des Rased dans notre département, et souhaitons que les psychologues de l'Education Nationale puissent aider les équipes, épaulés par des maîtres E et des maîtres G formés.

Nous n'acceptons pas des classes de CP et CE1 dédoublées qui à moyens constants ne présenteront pas 12 élèves par classe.

Nous réaffirmons que le nombre d'AESH et leur type de contrat ne peut répondre actuellement de manière satisfaisante aux besoins des élèves et aux besoins de ces personnels. De même les EVS disparus sont indispensables dans les écoles auprès des directrices et directeurs en surcharge administrative.

Nous sommes là pour faire entendre autre chose que la petite musique ministérielle qui annonce insidieusement que la priorité est au primaire et que tout ira mieux dans les écoles de notre pays.



## Déclaration de l'UNSA Éducation CTSD 2nd degré de l'Ardèche du 18 janvier 2019

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la première fois depuis les élections professionnelles de décembre 2018. Ces élections se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Malgré une première journée de scrutin marquée par la défaillance très regrettable du système de vote, la participation est en hausse. Cette hausse témoigne de l'attachement de nos collègues à la représentation syndicale.

Pendant les 4 ans à venir, nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de la confiance accordée par nos collègues, et nous serons fidèles à nos principes : le dialogue social, la recherche de l'équité, le devoir de transparence et une visée humaniste.

L'ordre du jour de ce CTSD porte sur la préparation de la rentrée prochaine et plus particulièrement sur la répartition des moyens alloués au département pour le second degré.

En effet, au niveau national, dans le second degré, la récupération de 2085 ETP se fera par une transformation en heures supplémentaires. **L'Unsa-Education** dénonce cet affichage qui fait croire que finalement rien ne change alors qu'il s'agit bien de récupérer des heures postes pour les transformer en heures supplémentaires. Quand le ministre affiche un maintien des moyens d'enseignements, à l'Unsa-Education, nous considérons qu'il masque la réalité qui, pour les élèves comme pour les professeurs, va dégrader les conditions de travail. Mais nous l'avons compris, le dialogue social avec le ministère n'est pas rompu, il n'a jamais existé : les enseignants, les Organisations Syndicale et même le CSE n'est pas entendu. La réforme des lycées l'illustre bien : elle se met en place à la va vite, les programmes sortent sans concertation ni considération des remontées de terrain, et au final, des postes tombent... Des heures supplémentaires, encore plus d'heures supplémentaires... C'est bien mal considérer voire mépriser le statut des personnels et l'engagement des collègues dans leurs missions.

Ces personnels en ont assez : on nous demande toujours plus avec moins de moyens.

L'« école de la confiance » mise en avant par notre ministre est un slogan qui a perdu beaucoup de légitimité à nos yeux !

Dans notre département nous devrions accueillir 154 élèves de plus à la rentrée 2019. On assiste à une augmentation des Heures Postes (+41) et malheureusement à une augmentation inédite des HSA dans notre département (+ de 121) même si le taux départemental reste sous la moyenne académique.

**L'UNSA-Education**, syndicat réformiste, favorable à des évolutions et des changements dans l'Éducation Nationale, porte l'exigence que ceux-ci ne soient pas être dictés par des politiques uniquement budgétaires.

De plus, nous nous inquiétons de la mise en application concrète des DG dans les établissements. Avec l'augmentation significative des heures supplémentaires, les arbitrages par endroit pour les chefs d'établissements risquent de s'avérer pour le moins complexe.

Enfin, en lien avec cette DG, l'Unsa-Education rappelle son opposition à la 2<sup>ème</sup> heure supplémentaire. Couplée à une remise en cause des demandes de temps partiel, l'imposition proposée de cette 2<sup>ème</sup> heure supplémentaire amènera une double sanction pour des collègues qui seront obligé d'une part d'effectuer un temps plein mais d'autre part de subir la dotation d'heures supplémentaires. Alors que les études montrent que notre métier souffre d'un déficit d'attraction à cause d'une dégradation des conditions de travail, la solution d'imposition de cette 2<sup>ème</sup> heure n'est qu'une solution court termiste, comme toute solution dictée par des impératifs financiers. Elle va avoir comme conséquence de dégrader encore le quotidien des enseignants et de renforcer les difficultés de recrutement, qui pose déjà aujourd'hui des difficultés à l'administration à placer des enseignants devant tous les élèves.



La création des CHSCT (Comité Hygiène Santé Sécurité et des Conditions de travail) dans la fonction publique est récente. Dans le CHSCT, les représentants des personnels ont un rôle de contrôle, d'alerte et de prévention pour ce qui concerne la sécurité et la santé au travail et à l'organisation du travail. Bien évidemment, le CHSCT ne remplace pas l'action collective et syndicale mais il constitue un moyen supplémentaire pour accompagner et conseiller les personnels.

## QU'EST-CE QUE LE CHSCT ?

Le CHSCT est une instance consultative, spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. La création des CHSCT est obligatoire dans les administrations de l'Etat et de ses établissements publics.

### Origine des CHSCT dans la fonction publique :

L'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la FP signé le 20 novembre 2009 a pour objectif de rénover la politique des employeurs publics en matière de protection de la santé et de la sécurité afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

## Le RSST

### (Registre Santé et Sécurité au Travail)

Le registre santé et sécurité au travail est un document sur lequel tout personnel ou usager doit consigner toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité. Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportunes de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

## LE DUER

### (Document Unique d'Evaluation des Risques)

Ce document est obligatoire dans établissement depuis 2001. Il répertorie l'ensemble des risques professionnels afin d'organiser la prévention. Il convient d'intégrer un volet d'analyse des risques psycho-sociaux.

**SANTÉ,  
SÉCURITÉ /  
CONDITIONS  
DE TRAVAIL**

## ROLE DU CHSCT

Le CHSCT a des compétences :

- en raison des matières : organisation du travail, environnement physique du travail, construction, etc...
- en raison des personnes
- dans des situations de risques particuliers

Le CHSCT peut faire des visites établissements ou de services.

## LES MEMBRES DU CHS-CTD

- Le président ou son représentant : (DASEN, Secrétaire Générale)
- Le responsable des ressources humaines
- Les représentants des organisations syndicales ( En Ardèche, 4 membres Unsa Education sur 14 ) coordonnées ci en bas

## LES RPS (Risques Psycho-Sociaux)

Les RPS sont définis comme **les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels** susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Le terme de RPS désigne donc un ensemble de phénomènes affectant principalement la santé mentale mais aussi physique des travailleurs. Ils peuvent se manifester sous diverses formes : stress au travail mais aussi sentiment de mal-être ou de souffrance au travail, incivilités, agressions physiques ou verbales, violences, etc...

**Les représentants des organisations syndicales au CHS-CTD sont au nombre de 14 en Ardèche dont 4 Unsa (7 sièges dans l'instance : 7 titulaires et 7 suppléants) Comment joindre vos représentants ?**



Secrétariat des personnels au CHS-CTD - Mme BRUNON Cécile : [chsctd-sec-07@ac-grenoble.fr](mailto:chsctd-sec-07@ac-grenoble.fr) / 06.21.68.15.49

L'Unsa Education y est représentée par Mme CALLO Marie Hélène Principale de Collège, M. LAPPE François Enseignant 1er degré, M. TRUFFAT FILERI Jean Laurent et Mme PIANETTI PRALIX Laure tous deux CPE

**Pour joindre vos représentants Unsa Education : [07@unsa-education.org](mailto:07@unsa-education.org) / 06.17.63.66.44**



### L'assimilation des instituteurs retraités, c'est urgent !

L'accord de 1998 entre le gouvernement, le SE-Unsa et le Sgen-CFDT avait prévu l'assimilation des instituteurs retraités dans le corps des PE pour 2007.

L'assimilation suppose qu'à la disparition statutaire d'un corps, les retraités de ce corps soient reclassés à un échelon supérieur dans le nouveau corps, impliquant un nouveau calcul et une augmentation de leur pension. Cette possibilité a été supprimée par la réforme des retraites Fillon de 2003, sauf pour les corps créés avant cette réforme.

Elle est attendue par les instituteurs retraités depuis maintenant douze ans et l'État n'a toujours pas tenu son engagement. Après une demande non aboutie en 2016-2017, le SE-Unsa revient à nouveau à la charge et demande au gouvernement de procéder sans plus tarder à cette assimilation dans un courrier aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Action et des Comptes publics.

Pour le SE-Unsa, il s'agit d'une mesure d'équité et de justice sociale, pourtant inscrite dans la loi retraite de 2003 mais toujours pas mise en application. Le SE-Unsa fait appel à la solidarité intergénérationnelle et entre tous les corps pour demander, avec lui, l'assimilation des instituteurs retraités dans le corps des professeurs des écoles.

Actifs ou retraités, demandons ensemble l'assimilation des instituteurs retraités dans le corps des professeurs des écoles en signant et en faisant signer autour de nous la pétition du SE-Unsa :

<http://enseignants.se-uns.org/L-assimilation-des-instituteurs-retraites-c-est-urgent>

## Mieux vivre mon métier



Le SE-Unsa de l'Ardèche a organisé, comme chaque année depuis 2014, un stage « jeunes enseignants » ouvert aux PES et aux T1 à T4, le mercredi 30 janvier 2019 à Valence. Plus de 3 heures consacrées à évoquer et expliquer les muts inter, le mouvement intra, comment préparer et déclarer efficacement ses impôts, toutes les clefs de la carrière qui se profile pour nos jeunes collègues.



Les sections du SE-Unsa de l'Ardèche, de l'Isère et de la Drôme, ont permis à une soixantaine de psychologues scolaires, d'infirmiers et de médecins scolaires, de CPE et d'enseignants du 1er et 2nd degré, dans le cadre privilégié, concernant la salle et le repas, du lycée hôtelier de Tain L'Hermitage, de s'instruire au cours d'une journée de formation syndicale ASH. Cette journée du 14 février

2019 a produit des échanges sur des pratiques avec des temps d'ateliers l'après midi. Au menu des débats : l'ASH dans sa diversité et la place des personnels en son sein, les élèves à besoins particuliers, l'inclusion, les élèves à comportement perturbateurs les élèves intellectuellement précoces, Rased et pôles ressources... De nombreux sujets traités qui ont fait de cette journée un temps de formation utile aux participants.

# Offre réservée aux nouveaux adhérents !!!

pour les collègues déjà adhérents et souhaitant renouveler leur cotisation, joignez le 04.75.35.58.83 ou [07@se-unsas.org](mailto:07@se-unsas.org)

BULLETIN D'ADHÉSION • BULLETTIN D'ADHÉSION

spécial adhésion découverte • 2018-2019



## Rejoignez le SE-Unsa

Profitez d'un tarif préférentiel pour toute nouvelle adhésion à cette période de l'année et bénéficiez dès aujourd'hui de l'ensemble des services du SE-Unsa(\*).

Du 10 mars au 10 mai, adhérez au SE-Unsa pour seulement 80 € (titulaires enseignants et personnels d'éducation) ou 60 € (contractuels et stagiaires).

(\*vous serez adhérent jusqu'au 31 août 2019)

### Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2018-2019

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Né-e le : .....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Portable : .....

Adresse mél personnelle : .....

Département de rattachement : .....

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice.....

.....

.....

.....

**JE SUIS**  Titulaire  Stagiaire

Corps :

Instituteur  PE  Certifié  CRE  PUP  Peps  Agrégé  Bi-admissible

AE  Pseo  Ce d'EPS  PsyEN (option.....)

Je suis remplaçant  (précisez :.....)

Ma discipline 2<sup>e</sup> degré : .....

Fonctions particulières (adjoint, directeur, AESH, tuteur, formateur) : .....

**JE SUIS NON-TITULAIRE**  Suppléant  AESH  AEP (précisez les fonctions) : .....

Contractuel : Enseignant, CE, CRE, PsyEN (précisez).....

Contrat aidé (Cui, Pic) :  Accompagnant handicap  Aide administrative

Échelon : .....  Classe normale  Hors-classe  Classe exceptionnelle

Mode de paiement :  Chèque  Prélèvements fractionnés (remplir le verso)

**Cotisation : stagiaire = 60 € contractuel = 60 € titulaire = 80 €**

*J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa,*

Date ..... Signature .....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner avant le 10 mai 2019 à SE-Unsa Ardèche - BP 20124 - 07206 AUBENAS Cedex

# Offre réservée aux nouveaux adhérents !



## Rejoignez le SE-Unsa

### Pour

- bénéficier d'un suivi personnalisé ;
- trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux militant.e-s de proximité ;
- recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters...) ;
- partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques ;
- être averti.e des opérations de carrière qui vous concernent.



## ADHÉREZ !

### Mandat de Prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.*

*Une demande de remboursement doit être présentée :*

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Paiement : Récurrent**

**Référence Unique Mandat :**  
(Réservé au créancier)

**Veuillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

#### Débiteur

Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

Code postal (\*) : .....

Ville (\*) : .....

Pays (\*) : .....

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (\*) :

BIC (\*) :

Le (\*) :

Signature (\*) :

A (\*) : .....

*Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».*

*Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*